



UNI-SELECT®

NOTICE ANNUELLE

**POUR L'ANNÉE SE TERMINANT
LE 31 DÉCEMBRE 2021**

TSX **UNS**



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
MISE EN GARDE SUR LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES.....	3
MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX PCGR.....	4
1 STRUCTURE DE L'ENTREPRISE.....	4
2 DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	5
3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	8
4 DIVIDENDES.....	14
5 DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL.....	14
6 MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ.....	17
7 ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	18
8 POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI.....	20
9 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	20
10 AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	20
11 CONTRATS IMPORTANTS.....	20
12 INTÉRÊT DES EXPERTS.....	21
13 COMITÉ D'AUDIT.....	21
14 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	23
ANNEXE A – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT.....	24

La présente notice annuelle est datée du 24 mars 2022 et, sauf indication expresse contraire, toute l'information présentée dans la présente notice annuelle est fournie en date du 31 décembre 2021, soit la fin du dernier exercice clos de Uni-Sélect inc. (avec ses filiales, « **Uni-Sélect** » ou la « **Société** »). Tous les montants inscrits sont en dollars US, à moins d'avis contraire.

MISE EN GARDE SUR LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans la présente notice annuelle sont des informations prospectives au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Toutes ces informations prospectives sont présentées et communiquées conformément aux dispositions en matière d'exonération prévues dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

Les informations prospectives comprennent toutes les informations et déclarations concernant les intentions, les plans, les attentes, les croyances, les objectifs, le rendement futur et la stratégie de Uni-Sélect, ainsi que toute autre information ou déclaration se rapportant à des circonstances ou à des événements futurs et ne se rapportant pas directement et exclusivement à des faits historiques. Les déclarations prospectives emploient souvent, mais pas toujours, des termes comme « croire », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention », « envisager », « prévoir », « planifier », « prédire », « projeter », « viser à », « chercher à », « s'efforcer de », « potentiel », « continuer », « cibler », « peut », « pourrait », « devrait », ainsi que tout autre terme de nature semblable et toute autre forme conjuguée de ces termes.

Les informations prospectives sont fondées sur la perception qu'a Uni-Sélect des tendances historiques, de la situation actuelle et de l'évolution prévue des affaires, ainsi que sur d'autres hypothèses, tant générales que spécifiques, que Uni-Sélect juge appropriées dans les circonstances. De par leur nature même, de telles informations sont assujetties à des risques et incertitudes inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Uni-Sélect, qui font en sorte que les résultats réels pourraient différer de façon importante des attentes de Uni-Sélect telles qu'elles sont exprimées de manière explicite ou implicite dans ces informations prospectives. Uni-Sélect ne peut garantir que toute information prospective se matérialisera, et nous conseillons aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces informations prospectives.

Ces risques et incertitudes incluent, sans s'y limiter, les suivants : les risques associés à la pandémie de COVID-19; une diminution de la demande de nos produits; une perturbation de nos relations avec nos fournisseurs, une perturbation des activités de nos fournisseurs ou le regroupement de fournisseurs; une perturbation de nos relations avec nos clients; la concurrence au sein des secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités; des atteintes à la sécurité; un dysfonctionnement en matière de sécurité de l'information ou des enjeux d'intégration; la demande liée au commerce électronique et l'incapacité de fournir des solutions adéquates en matière de commerce électronique; la rétention des employés; les coûts de main-d'œuvre; les activités syndicales et les lois sur le travail et l'emploi; l'incapacité de réaliser les avantages liés à des acquisitions et à d'autres opérations stratégiques; les réclamations en matière de responsabilité du fait des produits; le risque de crédit; la perte du droit d'exercer nos activités dans des emplacements clés; l'incapacité de mettre en œuvre des initiatives commerciales; l'incapacité de maintenir des contrôles internes efficaces; les conditions macroéconomiques comme le chômage, l'inflation, les modifications apportées aux politiques fiscales et l'incertitude associée aux marchés du crédit; les activités exercées dans des territoires étrangers; l'incapacité d'assurer le service de notre dette ou de respecter nos engagements financiers; les litiges; la législation ou les politiques ou les règlements gouvernementaux; le respect des lois et des règlements en matière d'environnement; le respect des lois en matière de protection des renseignements personnels; le changement climatique à l'échelle mondiale; les modifications aux normes comptables; les fluctuations du cours des actions; la responsabilité sociale et la réputation de l'entreprise; les investisseurs activistes, ainsi que d'autres risques énoncés ou intégrés par renvoi dans la présente notice annuelle, dans notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et dans d'autres documents que nous rendons publics, y compris ceux que nous déposons auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Sauf indication contraire, les informations prospectives contenues dans la présente notice annuelle sont présentées en date des présentes, et Uni-Sélect décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives que ce soit par suite de l'obtention de nouveaux renseignements, en raison d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent. Bien que nous estimions que les hypothèses sur lesquelles reposent ces informations prospectives étaient raisonnables à la date de la présente notice annuelle, les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces informations prospectives.

De plus, nous rappelons aux lecteurs que les informations prospectives sont présentées dans le seul but d'aider les investisseurs et autres personnes à comprendre les résultats financiers prévus de Uni-Sélect, ainsi que ses objectifs, ses priorités stratégiques et ses perspectives d'affaires, de même que le contexte dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont avertis que ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

De plus amples renseignements sur les risques qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent considérablement de nos attentes actuelles figurent à la rubrique intitulée « Gestion des risques » de notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui est intégrée par renvoi à la présente mise en garde.

Nous prions également les lecteurs de tenir compte du fait que les risques susmentionnés et les risques présentés dans notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et nos autres documents ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes qui ne sont pas actuellement connus de nous ou que nous jugeons actuellement négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation, nos flux de trésorerie et notre situation financière.

MESURE FINANCIÈRE NON CONFORME AUX PCGR

L'information comprise dans la présente notice annuelle comporte une mesure financière qui n'est pas conforme aux PCGR. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La Société croit que les lecteurs de la présente notice annuelle pourraient tenir compte de cette mesure aux fins d'analyse. Le texte suivant présente la mesure de la performance utilisée par la Société qui n'est pas définie selon les PCGR.

Croissance organique – Cette mesure consiste à quantifier l'augmentation des ventes consolidées entre deux périodes données, en excluant les effets des acquisitions, de la perte de ventes découlant du regroupement de magasins corporatifs, des variations du taux de change et, lorsqu'il y a lieu, de la différence du nombre de jours de facturation. Cette mesure aide Uni-Sélect à juger l'évolution intrinsèque des ventes générées par sa base de magasins en exploitation par rapport au reste du marché. La croissance organique est fondée sur des constats raisonnables aux yeux de la direction et pourrait ne pas être comparable à celle d'autres sociétés.

1 | STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 | CONSTITUTION

Uni-Sélect inc. a été constituée en compagnie par lettres patentes émises en vertu de la partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 22 novembre 1968. Le 3 novembre 1981, Uni-Sélect a été continuée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Un certificat de modification fut délivré le 1^{er} mars 1985 dans le but de i) modifier la description du capital-actions de Uni-Sélect, ii) modifier les restrictions au transfert d'actions et iii) modifier les pouvoirs d'emprunt des administrateurs. Un certificat de modification fut délivré le 10 octobre 1985 dans le but de i) modifier la description du capital-actions de Uni-Sélect pour porter celui-ci à un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries et ii) abolir les restrictions au transfert d'actions.

Uni-Sélect a fait son premier appel public à l'épargne le 8 novembre 1985.

Depuis le 14 février 2011, Uni-Sélect est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Un certificat de modification a également été délivré le 3 mai 2016 afin de i) limiter le nombre d'actions privilégiées pouvant être émises et en circulation en tout temps à un nombre n'excédant pas 20 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'émission d'actions privilégiées, ii) autoriser la tenue des assemblées des actionnaires n'importe où au Canada, et iii) autoriser le conseil d'administration à nommer un ou plusieurs administrateurs supplémentaires dont le mandat prend fin au plus tard à la clôture de l'assemblée annuelle suivant leur nomination, à condition que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'excède pas le tiers du nombre des administrateurs élus à l'assemblée annuelle précédant leur nomination.

Le siège social et principal établissement de Uni-Sélect est situé au 170, boulevard Industriel, Boucherville (Québec) Canada J4B 2X3.

1.2 | FILIALES

Les activités de la Société sont menées directement ou par le biais de filiales. Le tableau ci-dessous indique les filiales principales de la Société en date du 31 décembre 2021, le pourcentage de voix rattachées aux titres comportant droit de vote des filiales dont Uni-Sélect inc., directement ou indirectement, a la propriété véritable ou sur lesquels elle exerce une emprise, ainsi que le territoire de constitution.

Nom de la filiale ¹	Pourcentage de voix	Territoire de constitution
121222 Holdco Limited	100 %	Angleterre et pays de Galles
121333 Limited	100 %	Angleterre et pays de Galles
FinishMaster, Inc.	100 %	Indiana
GSF Car Parts Limited	100 %	Angleterre et pays de Galles
PA Group Holdings Limited	100 %	Angleterre et pays de Galles
PA Topco Limited	100 %	Angleterre et pays de Galles
Gestion Uni-Sélect Canada inc.	100 %	Canada
Uni-Sélect Canada inc.	100 %	Canada
Uni-Select USA Holdings, Inc.	100 %	Delaware

¹ Certaines filiales de Uni-Sélect inc. dont l'actif total ne représente pas plus de 10 % de l'actif consolidé de la Société ou dont les produits des activités ordinaires ne représentent pas plus de 10 % des produits des activités ordinaires consolidés de la Société ont été omises de ce tableau. Globalement, ces filiales ont un actif total ne représentant pas plus de 20 % de l'actif consolidé total de la Société et ont des produits des activités ordinaires qui ne représentent pas plus de 20 % des produits des activités ordinaires consolidés de la Société selon les états financiers annuels consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et également disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com ainsi que sur le site Web de la Société à l'adresse www.uniselect.com.

2 | DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 | APERÇU GÉNÉRAL

Uni-Sélect est un chef de file de la distribution de peintures automobiles, de revêtements industriels et d'accessoires connexes en Amérique du Nord, ainsi qu'un chef de file de la distribution de produits automobiles destinés au marché secondaire de l'automobile au Canada et au Royaume-Uni.

2.2 | ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

2019

Au cours du premier trimestre de 2019, le secteur Produits automobiles Canada a inauguré son plus grand centre de distribution à ce jour, lequel est situé à Calgary et a regroupé deux plus petits centres de distribution, et a ouvert un magasin à grande surface dans la région métropolitaine de Montréal. Pendant la même période, le secteur The Parts Alliance Royaume-Uni a également inauguré un nouveau centre de distribution situé à Midpoint, près de Birmingham, au Royaume-Uni.

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a appliqué pour la première fois l'IFRS 16 – Contrats de location selon la méthode de transition rétrospective modifiée et n'a pas retraité les montants comparatifs de l'exercice précédant son adoption, comme le permet la norme. Par conséquent, les états financiers consolidés de 2019 présentaient des écarts importants comparativement à ceux de 2018.

Uni-Sélect a lancé en janvier 2019 son plan d'amélioration de la performance (le « PIP ») consistant en un examen approfondi des activités du secteur FinishMaster États-Unis dans le but de définir des mesures précises d'amélioration de la performance et de redimensionnement et, plus tard en 2019, a étendu l'application du PIP à ses trois secteurs.

Le 19 mars 2019, Uni-Sélect a annoncé la nomination de Neil Croxson, chef de la direction financière du secteur The Parts Alliance Royaume-Uni, au poste de président et chef de l'exploitation du secteur The Parts Alliance Royaume-Uni à la suite du départ à la retraite de Peter Sephton.

Le 29 avril 2019, Uni-Sélect a annoncé la nomination de Brent Windom, président et chef de l'exploitation du secteur Produits automobiles Canada, à titre de président et chef de la direction de la Société à compter du 1^{er} mai 2019.

Le 30 septembre 2019, Uni-Sélect a vendu tous les actifs de son programme de bannières ProColor.

Le 31 octobre 2019, Uni-Sélect a annoncé la nomination de Rob Molenaar au poste de président et chef de l'exploitation par intérim du secteur FinishMaster États-Unis à compter du 31 octobre 2019, à la suite de la démission de Chris Adams le même jour. Avant cette date, M. Molenaar était vice-président par intérim, Réorganisation, de FinishMaster États-Unis depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le 18 décembre 2019, Uni-Sélect a réalisé un placement privé d'un montant en capital de 125 millions de dollars canadiens de débentures convertibles subordonnées non garanties de premier rang (les « **débentures** »). Pour en savoir plus sur les modalités des débentures, veuillez consulter la rubrique « Description de la structure du capital – Débentures ».

La Société a également annoncé le 18 décembre 2019 la conclusion du processus de revue stratégique annoncé précédemment aux termes duquel un comité spécial de membres indépendants du conseil d'administration a été créé pour examiner les options stratégiques de la Société. Le comité spécial a déterminé que la meilleure option pour maximiser la valeur pour les actionnaires était de modifier la structure du capital de Uni-Sélect avec le placement privé susmentionné et de positionner la Société en vue de poursuivre des occasions de croissance et des initiatives de réduction des coûts conformément au PIP.

Au cours du quatrième trimestre de 2019 et dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé une perte de valeur non récurrente du goodwill d'un montant hors caisse de 45 millions de dollars américains relativement à ses activités au Royaume-Uni en raison de la faiblesse du marché européen et de l'incertitude entourant le Brexit.

2020

Le 1^{er} janvier 2020, Uni-Sélect a procédé à une restructuration d'entreprise afin de simplifier sa structure canadienne et de concentrer la quasi-totalité des magasins corporatifs au Canada sous Uni-Sélect Canada inc. et FinishMaster Canada Inc., et ses activités d'entreposage canadiennes sous Uni-Sélect Canada inc.

Le 4 mars 2020, Uni-Sélect a annoncé la nomination de Joseph McCorry au poste de président et chef de l'exploitation du secteur FinishMaster États-Unis à compter du 30 mars 2020 en remplacement de Rob Molenaar, lequel continue d'être un membre du conseil d'administration de Uni-Sélect inc.

À partir de mars 2020 et tout au long de l'année, des mesures temporaires ont été mises en place en réponse à la pandémie de COVID-19. Les déclarations de confinement de plusieurs gouvernements au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni ont eu un impact sur les activités de Uni-Sélect. Cependant, Uni-Sélect a été autorisée à continuer d'exercer ses activités dans certains de ces territoires, car celles-ci étaient considérées comme étant des services essentiels. Au cours des premières semaines de la pandémie de COVID-19, Uni-Sélect a réorienté son attention sur les fonctions critiques aux services essentiels, où cela était approprié et autorisé, avec un nombre limité d'installations en exploitation au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, qu'il s'agisse de centres de distribution ou de magasins. Les mesures temporaires ont consisté en des mises à pied temporaires, la réduction des heures de travail, la fermeture temporaire ou la réduction des heures d'ouverture de certaines installations et une diminution importante des activités de quelques installations. Le conseil d'administration a réduit la rémunération de ses administrateurs de 25 %, avec effet du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

À la fin du premier trimestre de 2020, la mise en œuvre du PIP a été achevée et celui-ci a permis la réalisation des économies annualisées anticipées.

Le 20 avril 2020, le conseil d'administration a annoncé sa décision de suspendre tous les versements de dividendes à l'exception du dividende déclaré le 19 février 2020, qui a été versé le 21 avril 2020.

Le 29 mai 2020, Uni-Sélect a annoncé avoir obtenu de nouvelles facilités de crédit en remplacement des précédentes et dont les exigences relatives aux ratios de levier financier et de couverture des intérêts prenaient effet uniquement le 31 décembre 2021. Ces nouvelles facilités de crédit garanties de 565 millions de dollars étaient composées d'une facilité de crédit renouvelable de 350 millions de dollars et de facilités de crédit à terme de 215 millions de dollars. Les facilités de crédit étaient garanties par des sûretés de premier rang grevant les actifs de la Société, lesquelles garantissaient également le programme de financement des comptes fournisseurs de la Société et sa facilité de crédit renouvelable au Royaume-Uni.

Le 2 juin 2020, Uni-Sélect a annoncé que Uni-Sélect Canada inc. s'est jointe à l'Aftermarket Auto Parts Alliance, Inc., un réseau mondial de grossistes indépendants de produits automobiles.

En juin 2020, Uni-Sélect a amorcé la mise en œuvre de son plan d'amélioration continue (le « PAC ») afin, notamment, de s'assurer que Uni-Sélect était positionnée stratégiquement pour la relance et la croissance après la pandémie de COVID-19. Afin de mettre en place le PAC, un examen approfondi des activités a été entrepris par l'équipe respective de chacun des secteurs, générant un certain nombre d'initiatives clés, notamment quant à la manière de servir les clients, le redimensionnement là où c'est nécessaire, l'automatisation et l'optimisation de la logistique de la chaîne d'approvisionnement.

Le 31 décembre 2020, la mise en œuvre du PAC était essentiellement achevée pour les secteurs Produits automobiles Canada et The Parts Alliance Royaume-Uni, alors que d'autres initiatives étaient prévues du côté de FinishMaster États-Unis.

2021

Le 1^{er} avril 2021, Uni-Sélect a annoncé la nomination de Brian McManus à titre de président exécutif du conseil de la Société à compter du 13 mai 2021 et la nomination de Michelle Cormier à titre d'administratrice principale à la suite de l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 13 mai 2021. Uni-Sélect a également annoncé la nomination d'Anthony Pagano au poste de chef de la direction financière de la Société ainsi que son entrée en fonction le 17 mai 2021 à la suite de la démission d'Eric Bussièrès le même jour.

Le 9 juin 2021, Uni-Sélect a annoncé la nomination de Brian McManus au poste de chef de la direction de la Société à compter du 30 juin 2021, à la suite du départ à la retraite de Brent Windom à titre de président et chef de la direction et président et chef de l'exploitation du secteur Produits automobiles Canada, le même jour.

Le 22 juin 2021, Uni-Sélect a nommé Émilie Gaudet au poste de présidente et chef de l'exploitation du secteur Produits automobiles Canada, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le 25 juin 2021, Uni-Sélect a conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour. Aux termes de la convention, le montant total disponible en vertu de la facilité de crédit a été réduit pour passer de 565 millions de dollars à 500 millions de dollars et est constitué d'une facilité de crédit renouvelable à long terme garantie de 350 millions de dollars ainsi que deux facilités de crédit à terme garanties pour un montant en capital total de 150 millions de dollars, qui viendront toutes à échéance le 30 juin 2023. En août 2021, la Société a volontairement remboursé sans pénalité une partie de l'encours des facilités de crédit à terme de 150 millions de dollars. À la suite de ce remboursement, le montant total disponible en vertu de la facilité de crédit a été réduit à 465 millions de dollars.

Le 30 juin 2021, Uni-Sélect a nommé Sally Dowling, la chef de la direction financière du secteur The Parts Alliance Royaume-Uni, au poste de présidente et chef de l'exploitation par intérim du secteur The Parts Alliance Royaume-Uni à la suite de la démission de Neil Croxson survenue le même jour. Le 20 septembre 2021, Uni-Sélect a nommé Mark Eburne à titre de président et chef de l'exploitation du secteur The Parts Alliance Royaume-Uni.

Le 12 octobre 2021, Uni-Sélect a nommé Michael Sylvester à titre de président et chef de l'exploitation du secteur FinishMaster États-Unis à compter du 11 octobre 2021 à la suite du départ de Joseph McCorry le 16 septembre 2021.

Le 10 novembre 2021, le secteur The Parts Alliance Royaume-Uni a changé de marque pour devenir GSF Car Parts, ce qui permet pour la première fois au secteur d'utiliser un seul nom commercial dans l'ensemble de ses 170 magasins corporatifs au Royaume-Uni.

Le 6 décembre 2021, Uni-Sélect a conclu une seconde convention de crédit modifiée et mise à jour. Aux termes de la convention, le montant total disponible en vertu de la facilité de crédit a été réduit à 400 millions de dollars (incluant une clause accordéon de 200 millions de dollars), par suite de la conversion des facilités de crédit à terme garanties en une unique facilité de crédit renouvelable à long terme garantie et de l'annulation immédiate des premières.

3 | DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 | APERÇU GÉNÉRAL

Fondée au Québec, Canada, en 1968, Uni-Sélect est un chef de file de la distribution de peintures automobiles, de revêtements industriels et d'accessoires connexes en Amérique du Nord, ainsi qu'un chef de file de la distribution de produits automobiles destinés au marché secondaire de l'automobile au Canada et au Royaume-Uni.

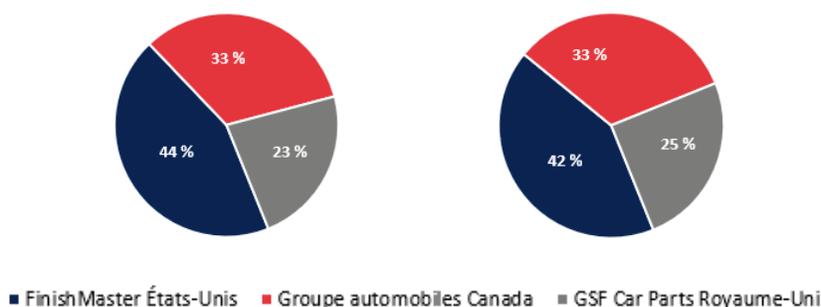
Au Canada, Uni-Sélect répond aux besoins de plus de 16 000 ateliers de réparation et de carrosserie automobile et de plus de 4 000 ateliers par l'entremise de ses bannières d'ateliers de réparation et installation et de carrosserie automobile. Son réseau national compte plus de 1 000 grossistes indépendants et plus de 75 magasins corporatifs, dont un grand nombre mènent leurs activités dans le cadre des programmes de bannières de Uni-Sélect tels que Bumper to Bumper^{MD}, Auto Parts Plus^{MD} et FinishMaster^{MD} (« **Produits automobiles Canada** »).

Aux États-Unis, Uni-Sélect, par l'intermédiaire de sa filiale à part entière FinishMaster, Inc., exploite un réseau national de plus de 145 magasins de produits de peinture de carrosserie sous la bannière FinishMaster^{MD}, lesquels servent plus de 30 000 clients annuellement (« **FinishMaster États-Unis** »).

Au Royaume-Uni, Uni-Sélect, par l'intermédiaire de son groupe de filiales GSF Car Parts (anciennement connu sous le nom de The Parts Alliance), est un important distributeur de produits automobiles destinés au marché secondaire qui sert plus de 20 000 clients grâce à un réseau de plus de 170 magasins qui exercent des activités sous la bannière GSF (« **GSF Car Parts Royaume-Uni** »).

À l'échelle mondiale, les clients de Uni-Sélect ont accès à des millions de pièces de rechange automobiles pour véhicules nord-américains et importés, des outils et équipements, des produits industriels et de sécurité ainsi qu'à près de 30 000 produits divers de peinture et d'accessoires pour ateliers de réparation de carrosserie. Les stocks du réseau de distribution de la Société sont gérés de sorte à répondre aux besoins de la clientèle locale et régionale. Son large éventail de produits inclut des marques de premier plan dans l'industrie tout en offrant un large assortiment de produits sous les marques privées de Uni-Sélect.

Ventes de 2020 par secteur Ventes de 2021 par secteur



Produits

Les principaux produits distribués par Produits automobiles Canada sont des pièces automobiles (freins, châssis, transmissions, suspensions, systèmes électriques, systèmes d'échappement, de filtration, d'allumage, d'injection, de régulation de la température et de gestion du moteur, et pièces difficiles à trouver), de l'équipement et de l'outillage (tels que les outils destinés aux ateliers de service de réparation automobile), des produits de peinture et de carrosserie, des huiles, des lubrifiants et d'autres produits chimiques, et des articles de sécurité. La majorité des produits distribués par Produits automobiles Canada sont de marques de premier plan de l'industrie, et certains de ces produits sont également offerts par Uni-Sélect sous ses marques privées, y compris Worldparts^{MD}, Måktig^{MD}, RS Parts^{MD}, Purezone^{MD}, UStart^{MD}, The Cooling Depot^{MD}, ColorXtra^{MD}, Select Xtras^{MD} et A2A^{MD}.

FinishMaster États-Unis distribue des peintures automobiles, des revêtements industriels et des accessoires connexes. En plus de sa propre marque privée d'accessoires de remise à neuf, « SMART^{MD} », FinishMaster États-Unis offre une gamme complète de produits de marque incluant Axalta, Sherwin-Williams, PPG, AkzoNobel Coatings et 3M Company. SMART^{MD} possède une identité de marque nationale et offre des produits conçus pour satisfaire aux normes élevées exigées par la clientèle du marché du revêtement automobile.

Les principaux produits distribués par GSF Car Parts Royaume-Uni sont des pièces automobiles (freins, châssis, transmissions, suspensions, systèmes électriques, systèmes d'échappement, de filtration, d'allumage, d'injection, de régulation de la température et de gestion du moteur, et pièces difficiles à trouver), de l'équipement et de l'outillage ainsi que des lubrifiants et d'autres produits chimiques. La majorité des produits distribués par GSF Car Parts Royaume-Uni sont offerts sous des marques de premier plan de l'industrie, tandis que certains de ces produits sont également offerts par GSF Car Parts Royaume-Uni sous ses propres marques privées, y compris A2A^{MD}, AJ Tools / Angry Jester^{MD}, Amtex^{MD}, ARX^{MD}, Carmour^{MD}, Drivetec^{MD}, GrimePro^{MD}, PowaTec^{MD} et Vetec^{MD}.

Clientèle

En règle générale, la clientèle de Uni-Sélect exploite des commerces de vente en gros et au détail de pièces de rechange pour véhicules automobiles, d'équipement, d'outillage et d'accessoires ainsi que de peinture automobile et d'accessoires de débosselage. Plusieurs de ces commerces sont des exploitants de magasins multiples et exploitent également des ateliers de réparation et de carrosserie automobile ou sont affiliés à de tels ateliers. Uni-Sélect vend également ses produits à des exploitants de parcs de véhicules et à des comptes nationaux. Au Canada, la Société offre des services auprès d'un grand nombre de grossistes indépendants, dont bon nombre exercent leurs activités dans le cadre des programmes de bannières de Uni-Sélect.

Magasins corporatifs

Uni-Sélect exploite des magasins dans chacun de ses secteurs. Le secteur Produits automobiles Canada exploite des magasins au Canada sous les bannières Bumper to Bumper^{MD} et FinishMaster^{MD}, le secteur FinishMaster États-Unis exploite des magasins aux États-Unis sous la bannière FinishMaster^{MD} et le secteur GSF Car Parts Royaume-Uni exploite des magasins en Angleterre et au pays de Galles sous la bannière GSF^{MD} (anciennement la bannière The Parts Alliance). Le nombre de magasins corporatifs pour chacun des secteurs sous chaque bannière en date du 31 décembre 2021 est indiqué dans le tableau suivant :

Produits automobiles Canada		FinishMaster États-Unis		GSF Car Parts Royaume-Uni
 VOS EXPERTS EN PIÈCES D'AUTO	 Peinture Automobile et Industrielle	 Peinture Automobile et Industrielle		
68	10	147	172	

Concurrence

La concurrence est vive sur le marché de la vente de produits automobiles destinés au marché secondaire de l'automobile, de peintures automobiles et de revêtements industriels et est influencée par de nombreux facteurs, notamment la reconnaissance de la marque, la disponibilité des produits, le service à la clientèle, l'évolution des préférences des clients, l'emplacement des magasins et les pressions sur les prix.

Dans le secteur de la distribution de produits automobiles destinés au marché secondaire de l'automobile, Uni-Sélect livre concurrence principalement à des chaînes nationales, internationales et régionales de vente au détail de pièces automobiles, à des distributeurs indépendants, à des grandes surfaces et à des grossistes ainsi qu'à des magasins régionaux et locaux indépendants de pièces automobiles, à des concessionnaires automobiles qui fournissent des pièces de rechange et à des fournisseurs de commerce électronique. La Société considère, sur la base de son chiffre d'affaires, qu'elle est un chef de file canadien dans le secteur des entrepôts traditionnels de distribution de pièces automobiles pour véhicules légers et qu'elle est un important distributeur parmi les distributeurs traditionnels pour véhicules légers au Royaume-Uni.

Dans le secteur de la distribution de peintures automobiles et de revêtements industriels, Uni-Sélect livre concurrence à des distributeurs nationaux et régionaux indépendants de peintures automobiles ainsi qu'à des fabricants qui se font concurrence principalement sur le plan du soutien et de l'expertise technique, des prix, de la diversité de la gamme de produits et des incitatifs financiers.

3.2 | PRODUITS AUTOMOBILES CANADA

La grande majorité des activités canadiennes de Uni-Sélect sont menées par l'intermédiaire de Uni-Sélect Canada inc. et de FinishMaster Canada Inc. Au Canada, Uni-Sélect exploite huit centres de distribution et 78 magasins. Uni-Sélect utilise la marque Bumper to Bumper^{MD} comme bannière et image que se partagent tous ses magasins au Canada.

Les ventes du secteur Produits automobiles Canada se sont élevées à 540,9 millions de dollars en 2021 comparativement à 485,4 millions de dollars en 2020. L'augmentation de 11,4 % (soit 55 millions de dollars) découle surtout de l'effet de conversion du dollar canadien de 7,2 % (soit 35 millions de dollars), de la croissance organique¹ de 4,2 % (soit 20,4 millions de dollars) et des ventes nettes générées par les entreprises acquises de 0,5 % (soit 2,7 millions de dollars). Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'effet d'un nombre différent de jours de facturation de 0,5 % (soit 2,6 millions de dollars).

La grande majorité des ventes de Produits automobiles Canada est réalisée grâce à la distribution de produits automobiles à des grossistes indépendants, dont bon nombre exercent leurs activités dans le cadre des programmes de bannières Bumper to Bumper^{MD} et Auto Parts Plus^{MD} de la Société. Ces grossistes indépendants approvisionnent une clientèle composée de chaînes nationales de fournisseurs de services automobiles, de stations-service, d'ateliers de réparation, d'exploitants de parcs de véhicules, de carrossiers, de concessionnaires automobiles et de machinerie lourde, d'entreprises des secteurs privé et public et de consommateurs. Uni-Sélect est également un fournisseur direct de pièces auprès de certaines entreprises d'envergure ainsi que d'organismes gouvernementaux et paragouvernementaux.

Uni-Sélect concède sous licence la marque Bumper to Bumper^{MD} à des grossistes indépendants dans le cadre de son programme national de marketing clé en main et offre également le programme Auto Parts Plus^{MD}, qui est un programme plus personnalisable pour les grossistes indépendants qui souhaitent conserver leur propre identité, mais continuer de profiter des avantages liés à un programme d'envergure nationale.

Depuis 2020, Uni-Sélect offre trois programmes destinés aux ateliers de réparation automobile canadiens : Bumper to Bumper Auto Service^{MC}, Uni-Pro^{MD} et SelectAutoExpert (SAX). L'adhésion à l'un de ces programmes fournit aux ateliers de réparation automobile les outils et le soutien du réseau de Uni-Sélect au Canada pour les aider à gérer et à développer leur entreprise.

Produits automobiles Canada vend également des peintures automobiles, des revêtements industriels et des accessoires connexes aux ateliers de carrosserie, aux concessionnaires automobiles, aux exploitants de parcs automobiles et à d'autres clients commerciaux au Canada sous la bannière FinishMaster^{MD}.

Employés

Au 31 décembre 2021, Produits automobiles Canada employait 1 321 personnes au Canada. Les employés d'entrepôt des centres de distribution situés dans les villes de Boucherville (Québec) et de Coquitlam (Colombie-Britannique) ainsi que les employés d'un des magasins corporatifs au Québec sont syndiqués (représentant un total de 134 employés). Ces trois conventions collectives ont été conclues avec différents syndicats et ont chacune des dates d'expiration différentes.

¹ Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Mesure financière non conforme aux PCGR » à la page 4.

Immobilier

En règle générale, Produits automobiles Canada loue les installations dans lesquelles elle exerce ses activités et elle est propriétaire d'un nombre restreint d'immeubles. Le tableau suivant fournit des renseignements sur les immeubles dont Produits automobiles Canada était propriétaire au Canada en date du 31 décembre 2021.

CATÉGORIE	EMPLACEMENT
Siège social et centre de distribution	Boucherville (Québec)
Magasin corporatif	Elk Point (Alberta)
Magasin corporatif	Cold Lake (Alberta)
Magasin corporatif	Lacombe (Alberta)
Magasin corporatif	St. Paul (Alberta)
Magasin corporatif	Bonnyville (Alberta)
Magasin corporatif	Saint-Félicien (Québec)
Magasin corporatif	Baie-Saint-Paul (Québec)
Terrain et immeuble	Clinton (Ontario)

3.3 | FINISHMASTER ÉTATS-UNIS

FinishMaster États-Unis exploite quatre entrepôts et 147 magasins aux États-Unis.

Les ventes du secteur FinishMaster États-Unis en 2021 se sont élevées à 672,1 millions de dollars comparativement à 653,7 millions de dollars en 2020. L'augmentation de 2,8 % (soit 18,4 millions de dollars) est principalement due à la croissance organique² de 3,6 % (soit 23,6 millions de dollars), en partie contrebalancée par l'effet d'un nombre différent de jours de facturation de 0,8 % (soit 5,2 millions de dollars).

FinishMaster États-Unis vend des peintures automobiles, des revêtements industriels et des accessoires connexes aux ateliers de carrosserie, aux concessionnaires automobiles, aux exploitants de parcs automobiles et à d'autres clients commerciaux par l'entremise de son réseau de magasins. FinishMaster États-Unis offre également à ses clients de la formation en gestion et, avec les fabricants, de la formation sur l'utilisation des produits. FinishMaster États-Unis exploite aussi une plateforme de commerce électronique destinée aux clients commerciaux, qui, de l'avis de la direction, permet de réduire les frais d'exploitation et engendre des gains d'efficacité à la fois pour FinishMaster États-Unis et ses clients.

Employés

Au 31 décembre 2021, FinishMaster États-Unis employait aux États-Unis 1 050 salariés à temps plein et 39 salariés à temps partiel, dont aucun n'était syndiqué.

Immobilier

En règle générale, FinishMaster États-Unis loue les immeubles dans lesquels elle exerce ses activités. Le tableau suivant fournit des renseignements sur les immeubles dont FinishMaster États-Unis était propriétaire aux États-Unis en date du 31 décembre 2021.

CATÉGORIE	EMPLACEMENT
Entrepôt	Adel (Géorgie)
Entrepôt	Grand Rapids (Michigan)
Magasin corporatif	Burton (Michigan)
Magasin corporatif	Mishawaka (Indiana)
Magasin corporatif	Ft. Myers (Floride)

² Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Mesure financière non conforme aux PCGR » à la page 4.

3.4 | GSF CAR PARTS ROYAUME-UNI

La vaste majorité des activités de Uni-Sélect au Royaume-Uni sont menées par GSF Car Parts Limited. GSF Car Parts Royaume-Uni exploite deux principaux centres de distribution et 172 magasins en Angleterre et au pays de Galles. Le 10 novembre 2021, le secteur The Parts Alliance Royaume-Uni a changé de marque pour devenir GSF Car Parts, ce qui permet pour la première fois au secteur d'utiliser un seul nom commercial dans l'ensemble des magasins corporatifs au Royaume-Uni. GSF Car Parts Royaume-Uni continue de distribuer des pièces pour véhicules automobiles et de fournir d'autres services à deux membres indépendants du groupe d'achat The Parts Alliance.

Les ventes du secteur GSF Car Parts Royaume-Uni en 2021 étaient de 399,8 millions de dollars comparativement à 332,7 millions de dollars en 2020. L'augmentation de 20,2 % (soit 67,1 millions de dollars) résulte principalement de la croissance organique³ de 13,1 % (soit 43,6 millions de dollars) et de l'effet de conversion de la livre sterling de 7,8 % (soit 25,9 millions de dollars), en partie contrebalancés par l'effet d'un nombre différent de jours de facturation de 0,4 % (soit 1,2 million de dollars) et par l'effet d'érosion de l'intégration de magasins corporatifs de 0,3 % (soit 1,2 million de dollars).

GSF Car Parts Royaume-Uni distribue des pièces automobiles au marché secondaire indépendant. GSF Car Parts Royaume-Uni a des stocks importants de pièces et un catalogue de premier ordre afin d'être en mesure d'offrir un service sur demande aux fournisseurs de services automobiles. GSF Car Parts a développé une version Web de son catalogue afin de soutenir ses clients.

En outre, GSF Car Parts Royaume-Uni possède une division de commerce électronique exploitant une entreprise en ligne établie. En 2021, GSF Car Parts Royaume-Uni a élargi son service de commande en ligne et ramassage en magasin afin d'inclure l'ensemble des 172 magasins corporatifs. Les clients ont la possibilité de consulter un vaste catalogue de produits en stock et peuvent choisir de faire livrer leurs achats ou de venir les récupérer à n'importe quel magasin.

Employés

Au 31 décembre 2021, GSF Car Parts Royaume-Uni employait en Angleterre et au pays de Galles 2 139 salariés à temps plein et 242 salariés à temps partiel, dont aucun n'était syndiqué.

Immobilier

En règle générale, GSF Car Parts Royaume-Uni loue les immeubles dans lesquels elle exerce ses activités. Le tableau suivant fournit des renseignements sur les immeubles détenus par GSF Car Parts Royaume-Uni au Royaume-Uni en date du 31 décembre 2021.

CATÉGORIE	EMPLACEMENT
Entrepôt	Hays (Londres)
Entrepôt	Chester (Cheshire)
Immeuble industriel	Accrington
Immeuble industriel	Blackburn
Magasin corporatif	Burnley

³ Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Mesure financière non conforme aux PCGR » à la page 4.

3.5 | PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cours normal de ses activités, Uni-Sélect utilise divers noms d'affaires et marques de commerce, dont certaines marques figuratives. Uni-Sélect investit de façon continue dans ses marques de commerce, dont certaines ont acquis une renommée importante. Uni-Sélect prend les mesures appropriées pour protéger et faire appliquer ses droits de propriété intellectuelle.

3.6 | RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Uni-Sélect est essentiellement un distributeur de produits automobiles et n'exerce aucune activité de fabrication. À l'exception d'incidents imprévus, comme un incendie dans un centre de distribution, le risque environnemental de la Société se limite aux déversements accidentels de quantités limitées de matières dangereuses en cours de transport ou de manutention et, dans certains territoires et dans des circonstances particulières, à la contamination historique de propriétés louées.

3.7 | FACTEURS DE RISQUE

La Société intègre par renvoi l'information décrivant les facteurs de risque auxquels l'entreprise est exposée sous la rubrique « Gestion des risques » dans son rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui peut être consulté sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com ainsi que sur le site Web de la Société à l'adresse www.uniselect.com.

4 | DIVIDENDES

Les dividendes sont approuvés par le conseil d'administration, lequel fonde sa décision sur les priorités en matière de répartition du capital, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et d'autres facteurs pertinents. Le 20 avril 2020, Uni-Sélect a annoncé sa décision de suspendre tous les prochains versements de dividendes. Au cours du premier trimestre de 2020 et de l'exercice 2019, Uni-Sélect a déclaré un dividende trimestriel de 0,0925 \$ CA par action ordinaire. Le conseil d'administration évalue chaque année la politique en matière de dividendes de la Société. Rien ne garantit que des dividendes seront déclarés dans l'avenir.

5 | DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

La structure du capital de Uni-Sélect se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** »), sans valeur nominale, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, qui peuvent être émises en séries et comportent les caractéristiques décrites ci-dessous.

Actions ordinaires

Chaque action ordinaire confère à son porteur une voix ainsi que le droit de recevoir des dividendes dont les montants et le moment auquel ils sont payables sont fixés par le conseil d'administration de la Société, après le versement de dividendes sur les actions privilégiées, s'il y a lieu. En cas de liquidation ou de dissolution, les porteurs ont le droit de participer au partage de l'actif après le paiement aux porteurs des actions privilégiées. Au 15 mars 2022, 43 940 768 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées sont des actions sans droit de vote pouvant être émises en séries. Au 15 mars 2022, aucune action privilégiée n'avait été émise et n'était en circulation. Le conseil d'administration de la Société a le droit, de temps à autre, d'établir le nombre et la désignation des actions privilégiées de chaque série, ainsi que les droits et restrictions s'y rattachant. Les porteurs d'une série d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes et de participer au partage de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution en priorité sur les porteurs d'actions ordinaires. En date du 3 mai 2016, la Société a modifié ses statuts de continuation afin de, notamment, limiter le nombre maximum d'actions privilégiées de la Société pouvant être émises à 20 % du nombre d'actions ordinaires alors en circulation.

Débetures

Les débetures sont émises aux termes d'un acte de fiducie (l'« **acte de fiducie** ») intervenu entre Uni-Sélect et Société de fiducie AST (Canada) (le « **fiduciaire des débetures** ») le 18 décembre 2019. Le texte qui suit est une description de certaines modalités de l'acte de fiducie, dont une copie a été déposée auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ce résumé de certaines dispositions de l'acte de fiducie est présenté sous réserve entière du texte intégral des dispositions de l'acte de fiducie (en anglais seulement), dont une copie disponible sous le profil de Uni-Sélect sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Pour plus de détails, veuillez vous référer à l'acte de fiducie.

L'émission, en une ou plusieurs séries, d'un nombre illimité de débetures, billets ou autres titres de créance de Uni-Sélect est autorisée en vertu de l'acte de fiducie. Le 18 décembre 2019, Uni-Sélect a émis, en vertu de l'acte de fiducie, des débetures pour un capital global de 125 millions de dollars canadiens en coupures de 1 000 \$ CA ou en multiples entiers de 1 000 \$ CA.

La date d'échéance des débetures est le 18 décembre 2026 (la « **date d'échéance** »). Les débetures portent intérêt au taux annuel de 6 % payable semestriellement, à terme échu, le 18 juin et le 18 décembre de chaque année à compter du 18 juin 2020 (chacune une « **date de paiement de l'intérêt** »).

Les débetures sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires librement négociables, entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent à tout moment avant la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant immédiatement la date d'échéance ou le jour ouvrable précédant immédiatement la date fixée par la Société pour le rachat des débetures, à un prix de conversion de 13,57 \$ CA par action ordinaire, sous réserve de rajustements conformément à l'acte de fiducie (le « **prix de conversion** »), soit un ratio d'environ 73,692 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ CA de capital de débetures. Les porteurs qui convertissent leurs débetures recevront l'intérêt couru et impayé sur celles-ci en espèces pour la période allant de la dernière date de paiement de l'intérêt jusqu'à la date de la conversion, étant entendu que la date de conversion est exclue.

En août 2021, des débetures d'un capital de 15 millions de dollars canadiens ont été converties en 1 105 380 actions ordinaires au prix de conversion, ce qui a réduit à 110 millions de dollars canadiens le capital total des débetures convertibles subordonnées non garanties de premier rang.

La Société ne peut racheter les débetures avant le 18 décembre 2024 (sauf dans certaines circonstances limitées en cas de changement de contrôle, au sens de l'acte de fiducie). Le ou après le 18 décembre 2024 et avant le 18 décembre 2025, les débetures pourront être rachetées au gré de la Société moyennant un préavis écrit d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de rachat correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé sur celles-ci, si le cours en vigueur (au sens de l'acte de fiducie) est supérieur à 125 % du prix de conversion. Le ou après le 18 décembre 2025 et avant la date d'échéance, les débetures pourront être rachetées au gré de la Société, en totalité ou en partie, au prix de rachat correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours. En cas de rachat de moins de la totalité des débetures, le fiduciaire des débetures choisira les débetures devant être rachetées au prorata ou de toute autre

manière qu'il juge équitable, sous réserve du consentement de la Bourse de Toronto (la « **TSX** »). La Société ou l'un des membres de son groupe aura le droit d'acheter des débetures sur le marché, au moyen d'offres ou d'ententes de gré à gré, sous réserve toutefois que si un cas de défaut (au sens de l'acte de fiducie) se produit et se poursuit, la Société ou l'un des membres de son groupe n'aura pas le droit d'acheter des débetures par entente de gré à gré.

À la date de rachat des débetures (la « **date de rachat** ») ou à la date d'échéance, selon le cas, la Société remboursera la dette représentée par les débetures en payant au fiduciaire des débetures un montant en dollars canadiens correspondant au capital des débetures en circulation et à l'intérêt couru et impayé sur celles-ci. La Société pourra, à son gré, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours (l'« **avis de rachat** ») et sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation requise, à moins qu'un cas de défaut ne se soit produit et ne se poursuive, choisir d'exécuter son obligation de rembourser, en totalité ou en partie, le capital des débetures qu'elle rachète ou qui sont échues, en émettant et en délivrant des actions ordinaires librement négociables aux porteurs de débetures. Le paiement sera alors effectué par la remise du nombre d'actions ordinaires librement négociables obtenu en divisant le capital des débetures par 95 % du cours en vigueur des actions ordinaires à la date de rachat ou à la date d'échéance, selon le cas. L'intérêt couru et impayé sera réglé en espèces. La Société ne pourra pas exécuter son obligation de paiement par l'émission d'actions ordinaires dans le cas d'un paiement suivant un changement de contrôle. Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise au rachat ou à l'échéance des débetures; la Société réglera plutôt cette participation fractionnaire par un paiement en espèces correspondant à la fraction pertinente du cours en vigueur d'une action ordinaire entière.

Le paiement du capital des débetures et de l'intérêt sur celles-ci est subordonné quant au droit de paiement, plus particulièrement comme le prévoit l'acte de fiducie, au paiement intégral et définitif préalable de toutes les dettes existantes et futures de premier rang de la Société (au sens de l'acte de fiducie).

Dans les 30 jours qui suivent un changement de contrôle (au sens de l'acte de fiducie), la Société sera tenue de faire une offre d'achat au comptant visant la totalité des débetures (l'« **offre visant les débetures** ») à un prix correspondant à la totalité du capital des débetures majoré de l'intérêt couru et impayé sur celles-ci.

En sus de l'exigence selon laquelle la Société doit faire une offre visant les débetures en cas de changement de contrôle, à moins que le ou après le 18 décembre 2025 un avis de rachat soit remis aux porteurs de toutes les débetures en circulation, si un changement de contrôle se produit dans le cadre duquel au moins 10 % de la contrepartie versée à l'égard des actions ordinaires aux termes de l'opération ou des opérations constituant un changement de contrôle se compose : i) d'espèces; ii) de titres de capitaux propres qui ne sont pas négociés à une bourse reconnue ou dont on ne prévoit pas qu'ils le seront immédiatement après ces opérations; ou iii) d'autres biens qui ne sont pas négociés à une bourse reconnue ou dont on ne prévoit pas qu'ils le seront immédiatement après ces opérations, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, pendant la période commençant dix jours de bourse avant la date d'effet du changement de contrôle et se terminant 30 jours après la remise de l'offre visant les débetures, les porteurs de débetures auront le droit de convertir leurs débetures, sous réserve de certaines restrictions et de la réalisation du changement de contrôle, au prix de conversion réglé en espèces en cas de changement de contrôle (au sens de l'acte de fiducie) au lieu du prix de conversion.

Sauf si un cas de défaut s'est produit et se poursuit, la Société a la faculté, de temps à autre, sous réserve de l'approbation de toute autorité de réglementation applicable, d'exécuter son obligation de payer l'intérêt sur les débetures (l'« **obligation de payer l'intérêt** ») à une date de paiement de l'intérêt : i) en espèces; ii) par la remise au fiduciaire des débetures, aux fins de vente, d'un nombre suffisant d'actions ordinaires pour ainsi s'acquitter de son obligation de payer l'intérêt à la date de paiement de l'intérêt, auquel cas les porteurs de débetures auront le droit de recevoir un paiement en espèces correspondant à l'intérêt payable, à même le produit de la vente de ces actions ordinaires; ou iii) toute combinaison des éléments décrits aux alinéas i) et ii) ci-dessus.

6 | MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Les actions ordinaires sont inscrites à la bourse de Toronto sous le symbole « UNS ». Le tableau suivant présente les cours les plus hauts et les plus bas ainsi que le volume de négociation des actions ordinaires du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, tels qu'ils sont publiés par la Bourse de Toronto.

FOURCHETTE DES COURS DES ACTIONS ORDINAIRES ET VOLUME DES OPÉRATIONS SUR CELLES-CI			
MOIS	COURS (BAS)	COURS (HAUT)	VOLUME
	\$ CA	\$ CA	
Janvier	6,68	8,40	1 190 494
Février	6,80	10,57	4 157 442
Mars	8,69	10,88	2 902 863
Avril	9,83	14,63	3 617 976
Mai	12,33	16,16	2 236 381
Juin	13,88	16,48	2 353 442
Juillet	13,56	16,88	2 746 148
Août	15,45	18,86	2 896 346
Septembre	17,36	19,68	2 801 058
Octobre	16,78	19,55	2 549 447
Novembre	17,90	25,50	4 784 026
Décembre	22,88	26,60	2 517 865

Les débetures ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse ou à un système de cotation.

7 | ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

7.1 | ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant indique le nom, la province ou l'État et le pays de résidence de chaque administrateur, l'année où chacun est devenu administrateur, leurs fonctions pour les cinq dernières années et, s'il y a lieu, tout autre poste occupé au cours des cinq dernières années, ainsi que le mandat de chaque administrateur actuel au sein de comités de la Société. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou, si un administrateur démissionne de son poste ou un poste devient vacant, jusqu'à ce qu'un successeur soit élu ou nommé.

NOM	ADMINISTRATEUR DEPUIS	FONCTIONS PRINCIPALES	POSTE OCCUPÉ PRÉCÉDEMMENT (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)	COMITÉS
Michelle Cormier ¹ Québec, Canada	2016	Associée, Exploitation, Wynnchurch Capital Canada, Ltd.		<ul style="list-style-type: none"> Administratrice principale depuis mai 2021 Comité d'audit Comité de régie d'entreprise et de nomination (présidente) Comité des ressources humaines et de la rémunération
Martin Garand Québec, Canada	2021	Directeur principal, Caisse de dépôt et placement du Québec		<ul style="list-style-type: none"> Comité d'audit
Stéphane Gonthier Floride, É.-U.	2019	Chef de la direction, GardaWorld Cash Services		<ul style="list-style-type: none"> Comité des ressources humaines et de la rémunération
Matthew B. Kunica Ontario, Canada	2020	Associé, Birch Hill Equity Partners		<ul style="list-style-type: none"> Comité d'audit
Chantel E. Lenard Michigan, É.-U.	2020	Chargée de cours, Ross School of Business de l'Université du Michigan	<ul style="list-style-type: none"> Chef de la direction du marketing (États-Unis), Ford Motor Company 	<ul style="list-style-type: none"> Comité des ressources humaines et de la rémunération
Brian McManus Québec, Canada	2021	Chef de la direction, Uni-Sélect inc.	<ul style="list-style-type: none"> Associé, Corporation financière Cafa Président et chef de la direction et administrateur, Stella-Jones Inc. 	<ul style="list-style-type: none"> Président exécutif du conseil depuis mai 2021
Federick J. Mifflin Ontario, Canada	2019	Vice-président du conseil, Blair FranklinCapital Partners		<ul style="list-style-type: none"> Comité d'audit (président) Comité de régie d'entreprise et de nomination
Pierre A. Raymond Québec, Canada	2019	Administrateur de sociétés		<ul style="list-style-type: none"> Comité de régie d'entreprise et de nomination
David G. Samuel Ontario, Canada	2020	Associé, Birch Hill Equity Partners		<ul style="list-style-type: none"> Comité des ressources humaines et de la rémunération (président)

¹ En janvier 2017, Mme Cormier a été priée par le créancier garanti de premier rang restant et par l'unique actionnaire de Calyx Transportation Inc. (« Calyx ») d'accepter le poste d'unique administratrice et dirigeante de Calyx. En cette qualité, son mandat consistait à liquider Calyx de la manière la plus efficace, après la vente par Calyx, en décembre 2016, de la totalité de l'actif et des entreprises qu'elle exploitait. Le produit net de ces ventes a été en majeure partie affecté au remboursement de la dette bancaire, des indemnités de cessation d'emploi des employés et des fournisseurs. Après tous ces paiements, l'encaisse restante était insuffisante pour rembourser le créancier garanti restant. Compte tenu de l'insolvabilité de Calyx, Mme Cormier en sa qualité d'administratrice de Calyx a approuvé une cession de biens volontaire conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité afin de terminer la liquidation des affaires de Calyx et de remplir son mandat.

7.2 | MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant indique le nom, la province ou l'État, et le pays de résidence de chaque membre de la haute direction de la Société, leurs fonctions principales au sein de la Société et, s'il y a lieu, tout autre poste occupé au cours des cinq dernières années auprès de la Société ou de l'une de ses filiales, ou à l'extérieur de la Société.

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION		
NOM	FONCTIONS PRINCIPALES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ	POSTE OCCUPÉ PRÉCÉDEMMENT (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)
Brian McManus Québec, Canada	Président exécutif du conseil et chef de la direction	<ul style="list-style-type: none"> • Associé, Corporation financière Cafa • Président et chef de la direction et administrateur, Stella-Jones Inc.
Anthony Pagano Ontario, Canada	Chef de la direction financière	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de la direction financière, Terrapure Environmental Ltd. • Chef des finances et de la vente au détail, Tim Hortons, Restaurant Brands International • Président régional, Burger King, Asie-Pacifique, Restaurant Brands International • Vice-président, International, Tim Hortons, Restaurant Brands International
Émilie Gaudet Québec, Canada	Présidente et chef de l'exploitation, Produits automobiles Canada	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de la direction financière, FinishMaster États-Unis • Vice-présidente, Financement d'entreprise, Produits automobiles Canada • Chef de la direction financière par intérim, Produits automobiles Canada • Consultante indépendante • Directrice des activités, Fondation des familles en affaires
Michael Sylvester Montana, États-Unis	Président et chef de l'exploitation, FinishMaster États-Unis	<ul style="list-style-type: none"> • Premier vice-président, Stella-Jones Inc.
Mark Eburne West Midlands, Angleterre	Président et chef de l'exploitation, GSF Car Parts	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de la direction, Sigmat • Chef de la direction, Bradfords Group Inc.
Max Rogan Québec, Canada	Chef de la direction, Affaires juridiques et secrétaire corporatif	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire délégué de l'entreprise, CGI Inc. • Directeur, Affaires juridiques, Groupe WSP Global Inc.

En date du 15 mars 2022, l'ensemble des administrateurs et des membres de la haute direction de Uni-Sélect, directement ou indirectement, avaient la propriété véritable de 201 725 actions ordinaires ou exerçaient une emprise sur ce nombre d'actions, soit environ 0,46 % des actions ordinaires de la Société alors en circulation.

7.3 | CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucun conflit d'intérêts réel ou potentiel entre la Société ou l'une de ses filiales et leurs administrateurs et dirigeants respectifs. Certains administrateurs et dirigeants de la Société sont également des administrateurs ou des dirigeants d'autres sociétés. Ces liens peuvent de temps à autre donner lieu à des conflits d'intérêts. La direction et le conseil d'administration de la Société évalueront tout conflit d'intérêts pouvant éventuellement survenir conformément aux attentes et objectifs raisonnables de la Société et agiront conformément à leurs obligations de diligence et de bonne foi envers la Société.

8 | POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

La Société n'est partie à aucune poursuite ni ne s'est vue infligée aucune amende ou sanction qui, de l'avis de la direction, est susceptible d'avoir un effet défavorable important sur les résultats ou la situation financière de la Société et aucune telle poursuite ou imposition d'une amende ou sanction de la loi n'est actuellement envisagée.

9 | MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire de la Société, détenant en propriété véritable, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions ordinaires de la Société ou exerçant une emprise sur de telles actions, ni aucune personne ayant un lien avec une telle personne ni aucun membre du même groupe, n'a ou n'a eu d'intérêt, direct ou indirect, dans toute opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant ou dans une opération envisagée, qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société.

10 | AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Services aux investisseurs Computershare inc., qui tient les registres des transferts de Uni-Sélect à ses bureaux de Montréal (Québec).

11 | CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants (au sens donné à cette expression dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) conclus par la Société depuis le début du dernier exercice ou avant cette période s'ils sont encore en vigueur sont les suivants :

- La seconde convention de crédit modifiée et mise à jour datée du 6 décembre 2021 entre, notamment, Uni-Sélect, Uni-Sélect Canada inc., Uni-Select USA Holdings, Inc., FinishMaster, Inc., PA Group Holdings Limited, GSF Car Parts Limited, German Swedish & French Car Parts Limited et The Parts Alliance Limited, à titre d'emprunteurs, Banque Nationale du Canada, à titre d'agent administratif, de co-chef de file et de seul teneur de livres, RBC Marchés des Capitaux, à titre de co-chef de file, la Banque TD, à titre de co-chef de file, et les institutions financières et gouvernementales signataires de temps à autre à titre de prêteurs (la « **seconde convention de crédit modifiée et mise à jour** »). Aux termes de la seconde convention de crédit modifiée et mise à jour, le montant total disponible en vertu de la facilité de crédit a été réduit à 400 millions de dollars (incluant une clause accordéon de 200 millions de dollars), par suite de la conversion des facilités de crédit à terme garanties en une unique facilité de crédit renouvelable à long terme garantie et de l'annulation immédiate des premières.
- La convention de crédit modifiée et mise à jour datée du 25 juin 2021 entre notamment Uni-Sélect, Uni-Sélect Canada inc., Uni-Select USA Holdings, Inc., FinishMaster, Inc., PA Group Holdings Limited, Parts Alliance Group Limited, German Swedish & French Car Parts Limited et The Parts Alliance Limited, à titre d'emprunteurs, Banque Nationale du Canada, à titre d'agent administratif, de co-chef de file et de seul teneur de livres, RBC Marchés des Capitaux, à titre de co-chef de file, la Banque TD, à titre de co-chef de file, et les institutions financières et gouvernementales signataires de temps à autre à titre de prêteurs (la « **convention de crédit modifiée et mise à jour** »). Aux termes de la convention de crédit modifiée et mise

à jour, le montant total disponible en vertu de la facilité de crédit a été réduit pour passer de 565 millions de dollars à 500 millions de dollars et est constitué d'une facilité de crédit renouvelable à long terme garantie de 350 millions de dollars et de deux facilités de crédit à terme garanties pour un montant en capital total de 150 millions de dollars, qui viendront toutes à échéance le 30 juin 2023.

- La Convention sur les droits des investisseurs modifiée et mise à jour datée du 15 mars 2022 entre Uni-Sélect et Birch Hill Equity Partners V, LP, Birch Hill Equity Partners (US) V, LP et Birch Hill Equity Partners (Entrepreneurs) V, LP, en qualité d'investisseurs, et Birch Hill Equity Partners Management Inc., en tant que représentant des investisseurs (la « **convention sur les droits des investisseurs** »). Aux termes de la convention sur les droits des investisseurs, Uni-Sélect, les investisseurs et le représentant des investisseurs ont établi certains droits et obligations à l'égard de la propriété des débetures convertibles et des actions ordinaires de Uni-Sélect pouvant être émises à la suite à la conversion des débetures convertibles de temps à autre.
- L'acte de fiducie daté du 18 décembre 2019 entre Uni-Sélect et Société de fiducie AST (Canada), à titre de fiduciaire pour les débetures. Pour plus de détails sur les modalités et conditions de l'acte de fiducie, veuillez vous référer à la rubrique « Description de la structure du capital – Débetures ».

Un exemplaire de chaque contrat important conclu par la Société peut être consulté sous le profil de Uni-Sélect sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

12 | INTÉRÊT DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur externe de la Société, est la seule personne physique ou morale qui est désignée comme ayant rédigé ou certifié un rapport, une évaluation, une déclaration ou un avis décrit, inclus ou mentionné dans un document déposé en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* pendant le dernier exercice de la société ou relatif à cet exercice et dont la profession ou l'activité confère autorité aux rapports, aux évaluations, aux déclarations ou aux avis de cette personne.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendante aux termes des règles de déontologie applicables aux auditeurs.

13 | COMITÉ D'AUDIT

13.1 | CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

Le conseil d'administration de Uni-Sélect a adopté une charte décrivant en détail le mandat du Comité d'audit. Une copie de la charte du Comité d'audit est incluse à l'annexe A.

13.2 | COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Chaque membre est « indépendant » et possède des « compétences financières » au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Le tableau suivant indique le nom de chaque membre du Comité d'audit ainsi que la formation et l'expérience qui sont pertinentes à l'exercice ses responsabilités.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT	
NOM	FORMATION ET EXPÉRIENCE
Michelle Cormier	Michelle Cormier est une cadre supérieure ayant de l'expérience en gestion financière, en financement d'entreprise, en situation de redressement d'entreprise et de consultation stratégique, ainsi qu'en gouvernance d'entreprise. Elle possède une connaissance approfondie des marchés financiers et une vaste expérience des marchés publics au Canada et aux États-Unis. Mme Cormier occupe actuellement le poste d'associée à l'exploitation pour les placements québécois de Wynnchurch Capital Canada, Ltd, une société de capital d'investissement. Auparavant, elle a exercé les fonctions de chef des finances dans un bureau de gestion de patrimoine, a occupé des postes de haute direction pendant 13 ans et a été chef des finances d'une grande entreprise nord-américaine de produits forestiers et, pendant 8 ans, a assumé divers postes au sein de la haute direction d'Alcan Aluminium limitée. Mme Cormier siège au conseil d'administration de Cascades inc. en tant qu'administratrice principale, présidente du comité d'audit et des finances et membre du comité de gouvernance et des mises en candidature. Elle siège au conseil d'administration de Champion Iron Limited et est membre de son comité d'audit, de son comité de rémunération et de mise en candidature et de son comité ESG. Mme Cormier détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Elle a fait son stage chez EY. Elle est également membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.
Martin Garand	Martin Garand est entré au service de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») en 2006 et il est directeur principal, Investissement Relationnel Québec depuis 2013. Auparavant, M. Garand a occupé divers postes au sein de la CDPQ, le plus récent étant celui de directeur, Placements Privés Québec de 2011 à 2013. M. Garand a été administrateur d'Ovivo Water Inc. de 2019 à 2020 et il est un professionnel en placement depuis plus de 20 ans. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences appliquées en génie de Polytechnique Montréal, d'une maîtrise ès sciences en finances de HEC Montréal et il est analyste financier agréé.
Matthew B. Kunica	M. Kunica est actuellement associé chez Birch Hill Equity Partners, société de capital d'investissement canadienne exerçant ses activités sur le marché des moyennes entreprises, où il travaille depuis 2003. Avant d'entrer au service de Birch Hill, M. Kunica a travaillé au sein des groupes de services bancaires d'investissement de Credit Suisse First Boston et de BMO Nesbitt Burns à Toronto. M. Kunica siège actuellement aux conseils d'administration de CCM Hockey, de Banque HomeEquity et de Bio Agri Mix. Il a joué un rôle clé dans les investissements de Birch Hill dans un échantillonnage diversifié de sociétés, notamment Aquaterra Corporation, Creation Technologies, Hi-Pro Feeds, Holiday Canada Retirement Group II, Lift Technologies et Persona Communications. M. Kunica a obtenu son baccalauréat en sciences appliquées (avec mention) en génie de l'Université de Toronto.
Frederick J. Mifflin (président)	M. Mifflin est un administrateur de sociétés chevronné. Il est vice-président du conseil de Blair Franklin Capital Partners Inc., société de services bancaires indépendante au Canada, depuis 2007. Auparavant, il a occupé des postes à responsabilité croissante dans les services bancaires internationaux, plus récemment en tant que vice-président du conseil et chef mondial des placements et des services bancaires aux entreprises pour l'une des principales banques du Canada. À ce titre, il était responsable des activités de la banque au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. M. Mifflin est administrateur principal, président du comité d'audit et membre des comités de rémunération et de gouvernance et de mise en candidature d'Altius Minerals Corporation. M. Mifflin est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec mention) de l'Université Queen's, d'un MBA de l'Université de Chicago et d'un diplôme du programme de gestion avancée de la Harvard Business School. Il a également été dirigeant en résidence à l'INSEAD en 2005.

13.3 | CONSULTANTS ET CONSEILLERS EXTERNES

Le Comité d’audit peut, aux frais de la Société, retenir les services de consultants ou de conseillers externes afin d’assister ou de conseiller celui-ci de manière indépendante à l’égard de toute question relevant de son mandat.

13.4 | HONORAIRES DES AUDITEURS EXTERNES

Au cours des exercices 2021 et 2020, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., l’auditeur externe de la Société, a facturé les honoraires suivants pour ses services :

CATÉGORIE	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 (\$ CA)	EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020 (\$ CA)
Honoraires d’audit ¹	973 300	791 041
Honoraires pour services liés à l’audit ²	435 800	296 100
Honoraires pour services fiscaux	-	-
Honoraires pour tous les autres services	-	-
Total	1 409 100	1 087 141

¹ Les « honoraires d’audit » comprennent l’ensemble des frais pour services professionnels rendus pour l’audit réglementaire des états financiers consolidés annuels de la Société.

² Les « honoraires pour services liés à l’audit » comprennent l’ensemble des frais pour services professionnels (excluant les honoraires d’audit et les honoraires pour services fiscaux) facturés qui sont normalement liés à l’exécution de l’audit des états financiers consolidés de la Société. Plus spécifiquement, ces services incluent, entre autres, les audits des régimes de retraite, les services d’attestation requis par la loi ou un règlement ainsi que les consultations portant sur les rapports financiers et les normes comptables.

14 | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires, notamment sur la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts aux administrateurs et aux dirigeants, les principaux porteurs des titres de la Société et les actions autorisées pour émission selon les régimes de rémunération à base de titres de participation, sont contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Uni-Sélect pour l’assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2022 datée du 24 mars 2022, déposée sur SEDAR à l’adresse www.sedar.com. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés de Uni-Sélect et les notes y afférentes ainsi que dans le rapport de gestion connexe pour l’exercice clos le 31 décembre 2021. On peut consulter ces documents sur SEDAR à l’adresse www.sedar.com et en obtenir des exemplaires sur demande en s’adressant au secrétaire de la Société, à son siège social, 170, boul. Industriel, Boucherville (Québec) Canada J4B 2X3.

ANNEXE A – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

PARTIE I. STRUCTURE DU COMITÉ

1. OBJET DU COMITÉ

Le comité d'audit (le « **Comité** ») est établi par le conseil d'administration de Uni-Sélect inc. (la « **société** ») pour l'aider à remplir ses fonctions d'encadrement portant sur l'intégrité des états financiers, des rapports et du processus de communication des rapports financiers et des processus de gestion des risques de la société, y compris les contrôles internes de la société, les compétences, l'indépendance et le rendement des auditeurs externes et les plans de retraite de la société.

À cette fin, le Comité doit maintenir une communication ouverte, libre de contrainte entre le Conseil, les auditeurs externes, les auditeurs internes et la direction de la société, s'assurer de la performance des auditeurs internes et externes tout en reconnaissant que ces derniers relèvent du Comité, du Conseil et des actionnaires de la société.

2. COMPOSITION DU COMITÉ

« **compétences financières** » signifie la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la société.

« **administrateur indépendant** » signifie un administrateur qui satisfait aux critères d'indépendance énoncés aux articles 1.4 et 1.5 du Règlement 52-110 sur le comité d'audit adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Comité est composé du nombre de membres que fixe le Conseil, mais dans tous les cas d'au moins trois administrateurs, à condition que tous soient indépendants. Chaque membre du Comité doit avoir des compétences financières et au moins un des membres du Comité doit avoir une grande expérience pertinente en comptabilité ou finance.

3. NOMINATION ET DESTITUTION DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil. Les membres du Comité sont nommés une fois par an à la réunion des administrateurs qui suit immédiatement l'assemblée annuelle des actionnaires et ils restent en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés ou jusqu'à ce qu'ils cessent d'être des administrateurs de la société. Le Conseil peut révoquer ou remplacer tout membre du Comité.

PARTIE II. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. VACANCE

En cas de vacance au sein du Comité, le poste peut être pourvu par le Conseil et il doit être pourvu par le Conseil si l'effectif du Comité est de moins de trois administrateurs.

2. PRÉSIDENT DU COMITÉ

Le Conseil nomme un président du Comité. Le président peut être destitué et remplacé par le Conseil.

3. ABSENCE DU PRÉSIDENT

Si le président n'assiste pas à une réunion du Comité, un autre membre du Comité présent à la réunion est choisi par le Comité pour présider la réunion à sa place.

4. SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Les membres du Comité désignent de temps à autre une personne qui peut être ou non un membre du Comité ou un administrateur pour être secrétaire du Comité. Le secrétaire tient les procès-verbaux des réunions du Comité.

5. RÉUNIONS ORDINAIRES

Le président détermine, en collaboration avec les membres du Comité, la fréquence et le calendrier des réunions du Comité, à condition que le Comité tienne une réunion au moins quatre fois par an. Le Comité peut se réunir en tout temps et au cours de chaque réunion ordinaire prévue du Comité en l'absence de membres de la direction et d'administrateurs non indépendants.

6. RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES

Après avoir discuté de l'objet de la réunion extraordinaire proposée avec le président du Conseil et l'administrateur principal, le cas échéant, une réunion extraordinaire du Comité peut être convoquée par le président ou deux membres du Comité.

7. QUORUM

Constitue un quorum une majorité de membres du Comité présents en personne ou grâce au téléphone ou à un autre appareil de télécommunication qui permet à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux.

8. AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation à une réunion est donné par écrit, par courriel ou par un autre moyen de transmission électronique, à chaque membre du Comité au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, étant entendu, cependant, qu'un membre peut renoncer à l'avis de convocation de quelque manière que ce soit, et que sa présence à la réunion constitue une telle renonciation, sauf lorsqu'il y assiste spécialement pour s'opposer aux délibérations au motif que la réunion n'est pas régulièrement convoquée.

9. ORDRE DU JOUR

Le président élabore et fixe l'ordre du jour du Comité en collaboration avec les autres membres du Comité, du Conseil et la direction. L'ordre du jour et les renseignements qui concernent les travaux à mener à chaque réunion du Comité sont, autant que possible, communiqués aux membres du Comité suffisamment longtemps avant chaque réunion pour permettre un examen utile.

10. DÉLÉGATION

Le Comité a le pouvoir de déléguer ses pouvoirs et fonctions à des sous-comités ou à des membres individuels du Comité, s'il l'estime approprié.

11. ACCÈS

Quand il s'acquitte de ses responsabilités, le Comité a plein accès aux livres, registres, installations et employés de la société.

12. PRÉSENCE DE DIRIGEANTS OU D'EMPLOYÉS À UNE RÉUNION

À l'invitation du président, un ou plusieurs dirigeants ou employés de la société, peuvent assister à une réunion du Comité et, si le Comité l'exige, ils doivent y assister.

13. PROCÉDURE, REGISTRES ET RAPPORTS

Le Comité établit sa propre procédure aux fins de la tenue des réunions, tient un procès-verbal de ses délibérations et fait rapport au Conseil de ses activités lorsqu'il le juge approprié, mais au plus tard à la prochaine réunion du Conseil.

14. CONSULTANTS OU CONSEILLERS EXTERNES

Le Comité, lorsqu'il le considère nécessaire ou souhaitable, peut engager des consultants ou des conseillers externes aux frais de la société, pour l'aider ou le conseiller de manière indépendante sur toute question liée à son mandat. Le Comité a le pouvoir exclusif d'engager ces consultants ou conseillers ou de mettre fin à leur engagement, y compris le pouvoir exclusif d'approuver les honoraires et les autres conditions du maintien en poste de ces personnes.

PARTIE III. MANDAT DU COMITÉ

1. SURVEILLER LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le Comité doit :

- a) vérifier la qualité et l'intégrité du processus comptable et du processus de présentation de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la société au moyen de discussions avec la direction, les auditeurs internes, le cas échéant, et les auditeurs externes;
- b) passer en revue avec la direction et les auditeurs externes les états financiers consolidés annuels audités, le rapport de gestion annuel et les communiqués de presse sur les résultats annuels de la société, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et recommander leur approbation au Conseil;
- c) passer en revue avec la direction les états financiers consolidés trimestriels, le rapport de gestion intérimaire et les communiqués de presse sur les résultats intérimaires de la société, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et passer en revue le niveau et le type d'information financière communiquée, à l'occasion, aux marchés financiers et recommander leur approbation au Conseil;
- d) passer en revue l'information financière contenue dans les documents d'information au public importants tels que dans les prospectus, les notices d'offre, les communiqués de presse et autres rapports, financiers ou autres, soumis à l'approbation du Conseil avant leur diffusion;

- e) passer en revue avec les auditeurs externes et la direction la qualité, la pertinence et la communication des principes et conventions comptables de la société, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de présentation de l'information ainsi que des propositions de modification à ceux-ci;
- f) s'assurer que des procédures adéquates soient en place pour réviser la divulgation publique de l'information financière de la société tirées ou extraites de ses états financiers consolidés et évaluer périodiquement l'efficacité de ces procédures;
- g) passer en revue les analyses ou autres communications écrites préparées par la direction ou les auditeurs externes indiquant les questions importantes concernant la présentation de l'information financière et les décisions prises dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes conformes aux principes comptables généralement reconnus sur les états financiers consolidés;
- h) vérifier que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers sont conformes à la législation applicable;
- i) passer en revue les résultats de l'audit externe, les problèmes importants qui ont retenu l'attention des auditeurs lors de l'audit ainsi que la réaction ou le plan d'action de la direction relativement à toute lettre de recommandations des auditeurs externes et à toute recommandation importante qui y est énoncée.

2. SURVEILLER LES CONTRÔLES INTERNES ET LA GESTION DES RISQUES

Le Comité doit :

- a) recevoir et passer en revue périodiquement un rapport de la direction évaluant le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles financiers et comptables, des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la société et s'assurer que la réponse de la direction sur toute faiblesse significative identifiée soit livrée dans un délai requis;
- b) en collaboration avec le chef de la direction, une fois l'an, passer en revue et approuver le mandat, les objectifs, l'indépendance des auditeurs internes et évaluer l'adéquation de leurs ressources;
- c) s'assurer que les auditeurs internes disposent d'un accès continu avec le président du comité ainsi que les dirigeants de la société, en particulier le chef de la direction;
- d) passer en revue les plans d'audit, la performance et les résumés des rapports de la fonction de l'audit interne ainsi que les réponses de la direction aux conclusions et recommandations d'importance;
- e) une fois l'an, évaluer la performance du chef de l'audit interne et, si les circonstances le justifient, examiner et recommander la destitution du titulaire de ce poste alors en fonction et la nomination de son remplaçant et présenter les résultats et conclusions du comité d'audit au comité des ressources humaines et de la rémunération et au chef de la direction de la société;
- f) demander qu'un audit spécial soit exécuté, au besoin;
- g) passer en revue les politiques d'évaluation et de gestion du risque de la société, y compris les politiques de la société à l'égard du crédit, l'utilisation de produits dérivés et la surveillance des risques;

- h) passer en revue les risques en termes d'activité qui pourraient affecter la capacité de la société à réaliser son plan d'affaires, y compris évaluer le programme de gestion des risques de la société, les principaux risques auxquels la société est exposée et les mesures prises par la direction pour surveiller, contrôler et signaler ces risques;
- i) examiner et évaluer les risques liés à la cybersécurité, à la confidentialité des données et à la technologie dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient un effet défavorable sur les activités, les affaires ou la réputation de la société;
- j) examiner la suffisance des protections d'assurances chaque année et ponctuellement si nécessaire;
- k) passer en revue les dépenses en immobilisations et autres dépenses importantes, les ventes et locations d'actifs et les opérations entre la société et les administrateurs (avec le comité de régie d'entreprise et de nomination, au besoin), et toute autre opération, y compris les opérations hors bilan, qui pourrait modifier la structure financière ou organisationnelle de la société, ou influencer d'une manière importante sur celles-ci;
- l) superviser et passer en revue les Procédures de dénonciation au comité d'audit et au besoin recommander des modifications à cette politique;
- m) passer en revue les litiges, réclamations ou autres éventualités et les initiatives d'ordre réglementaire ou comptable qui pourraient avoir un impact matériel sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la société et vérifier la pertinence de leur communication dans les documents examinés par le Comité.

3. SURVEILLER LES AUDITEURS EXTERNES

Le Comité doit :

- a) recommander au Conseil la nomination des auditeurs externes et, s'il y a lieu, leur destitution (dans les deux cas, sous réserve de l'approbation des actionnaires), les évaluer, recommander l'approbation de leur rémunération et contrôler leurs qualifications et indépendance;
- b) examiner les plans d'audit des auditeurs internes et externes, y compris le degré de coordination entre les plans et vérifier si la portée de l'audit proposé est susceptible de permettre que soient détectées les faiblesses des contrôles internes de la société ou encore la fraude ou d'autres actes illégaux. Les plans d'audit devront être examinés avec les auditeurs externes et la direction et le Comité devra recommander au Conseil la portée de l'audit externe tel que décrit dans le plan d'audit;
- c) approuver tous les services d'audit fournis par les auditeurs externes de la société ou de ses filiales, déterminer les services autres que l'audit que les auditeurs externes ne sont pas autorisés à fournir et préapprouver les services autres que d'audit que les auditeurs externes sont autorisés à fournir ainsi que les honoraires chargés pour ces services;
- d) passer en revue les recommandations faites par les actionnaires ou le Conseil concernant le maintien en fonction des auditeurs externes ou leur remplacement, pour la société et les fonds de retraite de la société;
- e) s'assurer que les auditeurs externes rendent compte en toute liberté au comité d'audit et au Conseil;

- f) discuter avec les auditeurs externes de la qualité et non seulement d'acceptabilité des principes comptables de la société, incluant i) toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées, ii) les autres traitements de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, la portée de leur utilisation et le traitement privilégié par les auditeurs externes ainsi que iii) toute autre communication écrite importante entre la société et les auditeurs externes (y compris tout désaccord avec la direction) et informer le Conseil du contenu de ces rencontres;
- g) passer en revue au moins une fois par année le rapport des auditeurs externes décrivant leurs procédés internes de contrôle de la qualité, toute question importante soulevée à la dernière revue interne du contrôle de la qualité de leur cabinet ou à l'occasion d'un contrôle par leurs pairs ou d'une enquête par les autorités gouvernementales ou professionnelles, survenues dans les cinq dernières années, portant sur une ou plusieurs missions d'audit, dans la mesure où les documents sont disponibles, et les correctifs mis en place;
- h) passer en revue, au moins une fois par année, la déclaration officielle écrite des auditeurs externes décrivant toutes leurs relations avec la société et confirmant leur indépendance, et avoir des discussions avec les auditeurs externes au sujet des relations ou des services qui pourraient influencer sur leur objectivité ou leur indépendance;
- i) passer en revue les pratiques de la société en matière d'embauche d'employés ou d'associés actuels ou antérieurs de ses auditeurs externes actuels ou antérieurs;
- j) superviser le travail des auditeurs externes et revoir les solutions apportées aux divergences d'opinions entre la direction et les auditeurs externes sur la communication de l'information financière;
- k) s'assurer que le Comité a, en tout temps, un lien direct avec les auditeurs externes et qu'il rencontre les auditeurs en l'absence des membres de la direction, au moins une fois l'an et aussi souvent qu'il le juge approprié;
- l) dans le cadre de ses responsabilités de surveillance de l'auditeur externe, effectuer une évaluation annuelle de l'auditeur externe afin d'examiner et d'évaluer (i) l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique, (ii) la qualité de l'équipe chargée du mandat et les services à être rendus, et (iii) la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur externe et, au moins tous les cinq ans, effectuer une évaluation complète de l'auditeur externe.

4. AUDIT DES FINANCEMENTS

Passer en revue le caractère opportun et les paramètres de tout financement par emprunt ou par actions.

5. SURVEILLANCE DU RÉGIME DE RETRAITE

Le Comité doit :

- a) analyser et, en conformité avec les exigences réglementaires, recommander pour approbation tout changement au niveau des régimes de retraite de la société, après consultation avec le comité des ressources humaines et rémunération lorsque ces changements peuvent affecter la situation financière de la société;
- b) recommander la cessation des fonctions des gestionnaires des fonds de retraite en fonction de la performance des régimes de retraite de la société;

- c) réviser l'évaluation actuarielle et les besoins de financement des régimes de retraite de la société et faire les recommandations qui s'imposent au Conseil.

6. LIMITATION DES OBLIGATIONS

Bien que le Comité ait les responsabilités et les pouvoirs établis dans la présente charte, il n'a pas l'obligation de planifier ou d'exécuter des audits ou de déterminer si les états financiers consolidés de la société sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Cette responsabilité incombe à la direction et aux auditeurs externes.

Aucune disposition du présent mandat ne vise à céder au Comité la responsabilité qu'a le Conseil de s'assurer que la société respecte les lois ou les règlements applicables ou à étendre la portée des normes de responsabilité en vertu des exigences légales ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs ou aux membres du Comité. Même si le Comité a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre d'auditeurs ou d'exécuter un audit, ni de déterminer si les états financiers consolidés de la société sont complets et exacts. Les membres du Comité sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, ii) à l'exactitude et à l'intégrité de l'information fournie et iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services autres que d'audit que les auditeurs externes fournissent à la société. Les responsabilités de surveillance du Comité n'ont pas été établies pour que celui-ci détermine de façon indépendante si i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière adéquats ou des contrôles et procédés internes adéquats ou ii) les états financiers consolidés de la société ont été dressés et, le cas échéant, audités conformément aux Normes internationales d'information financière.

7. AUTO-ÉVALUATION

Le Comité mène une auto-évaluation annuelle de son rendement, y compris un examen de son observation de la présente charte, conformément au processus élaboré par le comité de régie d'entreprise et de nomination et approuvé par le Conseil et il fait rapport au Conseil des résultats de l'auto-évaluation.

8. EXAMEN DE LA DIVULGATION

Le Comité examine les portions des documents d'information annuels de la société qui contiennent des renseignements qui relèvent du mandat du Comité avant que la société ne divulgue publiquement ces renseignements.

9. EXAMEN DE LA CHARTE DU COMITÉ

Le Comité évalue la pertinence de la présente charte une fois par an et recommande toute modification au Conseil.

10. LISTE NON EXHAUSTIVE

La liste des fonctions qui précède n'est pas exhaustive, et le Comité peut, par ailleurs, exécuter d'autres fonctions qui peuvent être nécessaires ou appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités.